

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET

N° D/98/ 030 /PRG/SGG

**RECTIFICATIF DU DECRET N° 266/PRG/SGG DU 14
NOVEMBRE 1997, EN LA PARTIE QUI CONCERNE
L'INSPECTION REGIONALE DE KANKAN**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° 96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du
Gouvernement, modifié par le Décret N° 97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ;

VU le Décret N° 96/111/PRG/SGG du 26 Août 1996, portant Attribution des Membres du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 97/074/PRG/SGG/ du 05 Mai 1997, portant organisation du Ministère de
l'Urbanisme et de l'Habitat ;

DECRETE

ARTICLE 1ER/ - Monsieur **Seydouba Maciré CAMARA**, Ingénieur de Bâtiment en service
à la Direction Nationale de l'Habitat et de la Construction est nommé Inspecteur Régional de
l'Urbanisme et de l'Habitat de Kankan en remplacement de Monsieur Fodé Kaba CHERIF, muté

ARTICLE 2/ - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend
effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

Conakry, le 10 FEVRIER

1998


GENERAL LANSANA CONTE

